



CHARTRE DE BONNE CONDUITE

USEAB HANDBALL

Pour le bon fonctionnement du club, le bureau de l'USEAB Handball a mis en place une chartre de bonne conduite pour chaque licencié jeune et adulte, ses parents ou ses responsables légaux.

Première partie : l'engagement du joueur et de ses parents-encadrants

1 – Pour tous les joueurs

Pour les entraînements, chaque joueur doit :

- Être prêt au moins 5 minutes avant l'heure officielle de début de l'entraînement,
- Venir à l'entraînement et prévoir sa tenue de sport (short, tee-shirt, chaussettes hautes, chaussures de salle et de quoi s'hydrater) en évitant les bijoux,
- Prévenir l'entraîneur de son absence à l'entraînement,
- Accepter les observations et les consignes des entraîneurs qui dirigent l'entraînement et aident chacun à progresser,
- Prendre soin du matériel qui sert aux entraînements,
- Prendre soin des infrastructures mises à disposition par la commune d'Avoine (il est strictement interdit de mettre la colle ailleurs que dans les supports qui lui sont dédiés),
- Aider chacun par sa présence, son expérience, sa compréhension et son fair-play sur le terrain,
- Participer au rangement du matériel avec l'entraîneur.

Pour les matchs, chaque joueur doit :

- Prévenir lorsqu'il ne peut pas venir au match,
- Rester concentrer sur les consignes de son coach,
- Accepter toutes les décisions de l'arbitre,
- Respecter les partenaires, les entraîneurs, les arbitres et soi-même dans les actes et les paroles (refuser toute méchanceté, violence et discrimination),
- Respecter les adversaires, rester fair-play, les saluer en fin de match, quel que soit son état d'esprit,
- Rester digne dans la victoire comme dans la défaite,
- Ranger son maillot dans le sac prévu à cet effet et laver les maillots de l'équipe à tour de rôle

2 – Pour les licenciés de 18 ans et plus

- Participer avec son véhicule personnel aux déplacements de son équipe,
- Pour les matchs à domicile :
- S'assurer de la propreté de son vestiaire et de celui de l'équipe adverse à la fin du match,
- Mettre les bouteilles vides dans les poubelles prévues à cet effet.

3 – Pour la vie du club, chaque joueur/parent de joueur doit :

- Participer aux manifestations organisées par le club, en tant que bénévole,
- Assurer régulièrement la tenue de la table de marque (chronométrateur), et apprendre à arbitrer autant que possible,
- Encourager et supporter positivement les autres équipes dans la mesure de ses disponibilités, car, si j'apprécie que l'on vienne me voir et me supporter, je dois agir de même avec les autres,
- Respecter ses engagements vis à vis du club (ex : jeunes arbitres).
- Participer à la vie du club en offrant son aide (accueil des équipes, ventes de boissons et de confiseries, ...) et lors des journées convivialité, les 24H du Hand et Avoine Zone Groove dans la mesure de ses disponibilités,
- Répondre aux e-mails demandant une réponse dans les meilleurs délais.

4 - Informations communes à tous (jeunes, parents et adultes) :

- Respecter la date de dépose de la licence auprès des membres du bureau,
- Participer à l'Assemblée Générale du club,
- S'informer de la vie du club, en consultant régulièrement le site du club
- Restituer au club le matériel prêté (ballon, maillots, ...) à chaque fin de saison.

Deuxième partie : Les sanctions courantes

Seront immédiatement sanctionnés :

- Toutes dégradations sans aucune exception (matériel, installations sportives, véhicules, ...)
- Le non-respect de l'ensemble des acteurs du Handball (bénévoles, dirigeants, entraîneurs, managers, parents accompagnateurs, arbitres, jeunes arbitres, adversaires, spectateurs, ...),
- Le refus de jouer dans l'équipe composée par l'entraîneur sans raison valable (professionnelle, santé, scolaire),
- Toute absence à un match non signalée à l'entraîneur, au moins une semaine avant, sauf cas de force majeure,
- Les joueurs ou joueuses responsables du forfait de leur équipes par leurs absences injustifiées,
- Le matériel mis à disposition par le club, non rendu, au dernier entraînement de la saison (ballons, maillots, ...)

Troisième partie : L'application des sanctions

Les membres du bureau de l'USEAB Handball seront garants de l'application de cette charte de bonne conduite. Ils seront habilités à prendre les sanctions sportives et financières à l'encontre des licenciés en cas de :

Vol (dans les vestiaires, matériel, véhicules, ...),

Anti-sportivité (sur le terrain et en dehors),

Violence à l'égard des acteurs du Handball (parents, joueurs, dirigeants, entraîneurs, managers, arbitres, jeunes arbitres, spectateurs, ...),

Exclusion de match par carton rouge direct avec ou sans rapport de l'arbitre entraînant une sanction financière.

Les membres du bureau se regrouperont dans les meilleurs délais pour fixer les sanctions sportives et financières ainsi que pour statuer à chaque litige ou réclamation qui lui seront soumis.

Pour toutes raisons personnelles et particulières qui ne permettent pas au joueur d'appliquer cette charte dans son intégralité, le président du club et les membres du bureau sont à l'écoute en toute confidentialité de chacun des licenciés et de leurs parents.